

Province de Luxembourg



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

Tel : 084/22.07.50

FAX : 084/21.48.07

AVIS D’AFFICHAGE DE DECISION

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Nassogne, conformément aux dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale et conformément au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Art. L1133-1), porte à la connaissance de la population la décision favorable du Conseil Communal du 20 décembre 2017 concernant :

Permis d’urbanisation S.A. JACO (Rue de Jeneffe, 5 à 4460 Horion-Hozémont), Route d’Ambly à 6953 FORRIERES:

- Cession gratuite à la commune d’une bande de terrain de 49m² à incorporer dans la zone de voirie du domaine public, Route d’Ambly à 6953 FORRIERES, sur la parcelle cadastrée DIV.4 section A n° 639C,

Le texte intégral de la décision intervenue et les conditions imposées peuvent être consultés à l’administration communale (Service Urbanisme) **du 08/11/2019 au 22/11/2019**, les jours ouvrables, de 9h00 à 11h30.

A Nassogne, le 08 novembre 2019

Le Directeur général

C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre

M. QUIRYNEN